

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DLH 401** Réalisation 105, rue Raymond Losserand / 49, rue de Gergovie (14e) d'un programme de logements sociaux (14 PLUS et 6 PLS) par la SIEMP.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 1999 DLH 96 du Conseil de Paris des 22 et 23 mars 1999 autorisant la location par bail emphytéotique à la SIEMP de l'immeuble communal 103, rue Raymond Losserand (14e) ;

Vu la délibération 2008 DLH 76 du Conseil de Paris des 26 et 27 mai 2008 autorisant la location par bail emphytéotique à la SIEMP de l'immeuble communal 105, rue Raymond Losserand (14e) ;

Vu la délibération 2008 DLH 262 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2008, autorisant la réalisation d'un programme comportant l'acquisition – réhabilitation de 12 logements PLUS et la construction de 17 logements PLUS, 6 logements PLA-I, 7 logements PLS ainsi que des locaux d'activités, situé 103-105, rue Raymond Losserand / 49, rue de Gergovie (14e) ;

Vu la délibération 2012 DLH 5 du Conseil de Paris des 19 et 20 mars 2012 autorisant la modification des conditions locatives du bail emphytéotique à la SIEMP de l'immeuble communal 103-105, rue Raymond Losserand (14e) ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 14 logements PLUS, 6 logements PLS et un local d'activités à réaliser par la SIEMP 105, rue Raymond Losserand / 49, rue de Gergovie (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'article 1 de la délibération 2008 DLH 262-1° du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2008 est modifié comme suit :

Pour la partie du programme concernant les logements PLUS et PLS neufs, le nombre de logements, initialement de 17 PLUS et 7 PLS, est modifié comme suit : 14 logements PLUS neufs et 6 logements PLS neufs.

Article 2 : L'article 2 de la délibération 2008 DLH 262-1° du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2008 est modifié comme suit :

Pour la partie du programme concernant les logements PLUS et PLS neufs, la subvention municipale est réduite de 3.423.729 euros à 2.550.960 euros, ce dernier montant se répartissant ainsi :

- 2.484.571 euros pour les logements PLUS
- 66.389 euros pour les logements PLS

Dans le cadre de la démarche HQE, le projet devra respecter les objectifs du plan Climat Énergie défini par la Ville de Paris.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20422, rubrique 72, du budget municipal d'investissement.

Article 3 : L'article 3 de la délibération 2008 DLH 262-1° du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2008 est modifié comme suit :

Pour la partie du programme concernant les logements PLUS et PLS neufs, 10 des logements réalisés (5 PLUS et 5 PLS) seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la SIEMP un avenant à la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme et, conformément à l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les modalités d'exercice des droits de réservation de la Ville de Paris, dont la durée sera de 55 ans. Cette convention comportera en outre l'engagement de l'organisme de ne procéder à aucune cession de logement locatif sur le territoire parisien, sauf avis favorable donné par la Ville de Paris en application des articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**